



Grant Thornton

Mission de certification des comptes
**Communauté d'agglomération
de l'Albigeois**

Synthèse de l'audit final
Comptes 2020

15 Juin 2021

L'expérimentation à la certification des comptes

Rappel de l'objectif et du cadre

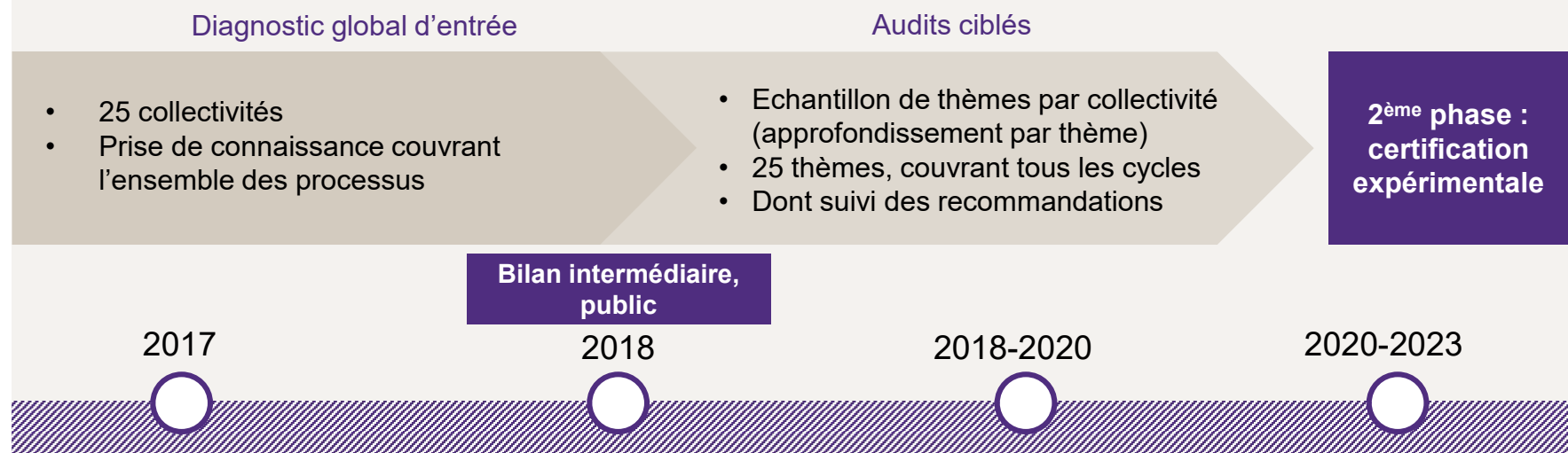
Selon l'article 110 de la loi NOTRe, « la Cour des comptes conduit, en liaison avec les chambres régionales des comptes, une expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements ».

L'objectif est « **d'établir les conditions préalables et nécessaires à la certification des comptes du secteur public local** ».

- **2018-2020** : Une première phase d'expérimentation conduite directement par la Cour et les CRC
- **2020-2023** : Une seconde phase avec des audits des comptes conduits par des professionnels du chiffre

L'année 2020 est la première année d'audit des comptes de la communauté d'agglomération par un commissaire aux comptes.

Les travaux se poursuivront sur les années 2021 et 2022.



L'expérimentation à la certification des comptes

Rappel de l'objectif et du cadre

Candidate de cette expérimentation, la communauté d'agglomération s'engage :



Sur la **transparence** des comptes de la collectivité dans la même logique que l'Etat (2006), les universités (2008), les hôpitaux (2014).



Sur une **amélioration constante** de la maîtrise des risques financiers en réinterrogeant les risques qu'encourt la communauté d'agglomération et les dispositifs de contrôle mis en œuvre.



Sur l'**optimisation** de sa performance opérationnelle tant dans les outils de pilotage de la gestion que dans l'organisation des services.

Les travaux d'audit ont été continus de juillet 2020 à mai 2021.

L'expérimentation à la certification des comptes

Dynamique projet



Comme pour toutes les entités publiques certifiant leurs comptes pour la première fois, l'audit des comptes constitue un **changement de paradigme** pour le secteur public local car il s'agit de donner une **image fidèle du patrimoine et du résultat** et non plus de la seule gestion budgétaire.

Les travaux sont nombreux et les services de la communauté d'agglomération se sont saisis pleinement des actions à conduire. Le plan d'action est nécessairement progressif, les postes concernés sont significatifs.

Par conséquent au titre de l'exercice 2020, l'auditeur n'est pas en capacité d'exprimer une opinion sur les comptes de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois.



L'expérimentation à la certification des comptes

Les enjeux relevés par les auditeurs

Ces enjeux majeurs sont inscrits dans le plan d'action des services.



Fiabiliser la valeur du patrimoine inscrit au bilan de la communauté d'agglomération soit 88 % du total de son bilan

- Par la mise en œuvre d'un inventaire fiabilisé.
- Par la valorisation fiable de l'ensemble des actifs.



Renforcer les dispositifs de contrôles sur les recettes propres de la communauté d'agglomération (16,4 millions d'euros en 2020)

Notamment sur les recettes assainissement collectif et eau potable.



L'expérimentation à la certification des comptes

Les enjeux relevés par les auditeurs



Fiabiliser la valeur nette des stocks inscrite au bilan de la communauté d'agglomération

Par la mise en place de tests de dépréciation permettant de ramener la valeur du stock à sa valeur recouvrable (4,0 M€ de survalorisation estimée du stock ZAC – Budget annexe).



L'expérimentation à la certification des comptes

Les enjeux relevés par les auditeurs

Ces enjeux majeurs sont inscrits dans le plan d'action des services.



Tracer les dispositifs de contrôle pour être en mesure de les évaluer

- Trop de contrôles non documentés même si conduits
- Nécessité de s'engager dans une « professionnalisation » de la maîtrise des risques.



Suivre les risques de charges et notamment leurs recensements et leurs évaluations

Comptabilisation des provisions conformément à l'instruction comptable M57 (4,9 M€ de provisions non justifiées).



Enrichir le suivi des engagements donnés et reçus de la communauté d'agglomération

S'assurer d'un dispositif permettant de retracer l'ensemble des conséquences financières des conventions/accord/décisions de la communauté d'agglomération.



L'expérimentation à la certification des comptes

Les enjeux relevés par les auditeurs

L'expérimentation a permis également de soulever d'autres enjeux qui pèsent sur la certification des comptes de la communauté d'agglomération mais dont l'action n'est pas de sa responsabilité.



Sur les recettes fiscales et les dotations

- Du fait de processus régaliens, les seuls dispositifs de contrôle interne mis en place au sein de la communauté d'agglomération ne sont pas suffisants pour s'assurer de l'exhaustivité et du correct calcul des recettes fiscales.
- La réflexion est initiée avec la Cour des comptes.



Sur les fonds propres

- Importante antériorité des soldes
- Absence de disposition limitative pour l'auditeur (comme cela a été fait dans le cas des hôpitaux).



L'enjeu des deux prochaines années de l'expérimentation est de **lever certains constats** et de **construire la trajectoire** afin de permettre à la communauté d'agglomération de l'Albigeois de bénéficier d'une **certification de ses comptes sans réserve.**

Partenaire de cette expérimentation, nous suivrons l'avancement des travaux initiés au cours des deux prochaines années.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le 05/07/2021

ID : 081-248100737-20210629-DEL2021_082-DE

SLO

www.grant-thornton@fr.gt.com

Membre de Grant Thornton International

www.gti.org

GRANT THORNTON

Siège social :

29 rue du Pont 92200 Neuilly-Sur-Seine

Hélène Baron-Bual

Associée

T +33 1 56 21 04 19

E : Helene.Baron-Bual@fr.gt.com



Grant Thornton